

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 28/01/2022. (vote)
  - Pédagogie du chant
  - Se former pour enseigner dans les lycées français à l'étranger
2. Actualités nationales et locales.
  - . Installation des Conseils de mentions et du Conseil interdisciplinaire (scrutin des 9, 10, 11/02/2022).
  - . Installation du Comité Formation Commune, Certifiante, Continue et Continuée (F4C).
3. Formation initiale et continue.
  - . Point d'informations.
  - . Renouvellement des droits d'inscription 2022/2023 du CAPEFE. (vote)
  - . Renouvellement des droits d'inscription 2022/2023 des D.U. (vote)
4. Statuts Inspé : proposition de création de commissions. (vote)
  - . Commission culture et vie étudiante
  - . Commission numérique
  - . Comité de la documentation
5. Point campagne d'emplois 2022. (information)
6. Questions diverses.

## MEMBRES PRESENTS

**Membres présents (11)** : CHANTALAT Camille, GUILLEN Frédéric, LARROUY Dominique, MADAR Georges, MARTIN Emmanuelle, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, O'CONNELL A-Marie, SAINT MICHEL Marie, SAINT GIRONS Bernard, TREMEAU Damien.

**Procurations (8)** : ALLEMAND Frédéric à MAUMON Nathalie, CARNUS M-France à MAUMON Nathalie, GARNIER Emmanuelle à SAINT GIRONS Bernard, LAUNET Jérôme à MARTIN Emmanuelle, POSTEL Juliette à MARTIN Emmanuelle, RATTAT A-Claire à TREMEAU Damien, SALAMENS Jérôme à TREMEAU Damien, JEUNIER Benoît à MARTIN Franck.

**Invité.e.s permanents à titre consultatif** : FILLION Chloé, G GILBERT Françoise, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LARRE Françoise, LAVERDET Christine, ROBERT Claire, MORALES Yves, PRIOURET Pierre,

**Excusés** : DUPONT Pascal, DUVIGNAU Karine, XUEREB Catherine, SIEYE Mathieu, RAIMBAULT Philippe

**Secrétaires de séance** : BATONNEAU Blandine et CASTANG Stéphane.

### **1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 28/01/2022 (VOTE)**

N. MAUMON observe une erreur sur le prénom de Madame WOZNIAK (page 4 point 7). Il s'agit de Floriane et non Florence.

**VOTE : Unanimité**

### **2 – ACTUALITES NATIONALES ET LOCALES**

#### **• Installation des Conseils de mentions et du Conseil interdisciplinaire (scrutin des 9, 10, 11/02/2022)**

La directrice de l'INSPE présente les nouvelles et nouveaux directeurs-trices de mentions, nommé.e.s suite à la proposition des conseils de mentions. Elle remercie les collègues précédemment en responsabilité.

- MENTION 1<sup>er</sup> degré : Elsa FILATRE, Georges MADAR, Manuel MESQUITA
- MENTION 2<sup>nd</sup> degré : Alexa CRAIS, Roxane SAUR
- MENTION 3 - Encadrement éducatif : Samuel RABAUD
- MENTION 4 - Pratique et ingénierie de la formation : François MAIPLE, Florence SAVOURNIN

Elle présente ensuite le Conseil interdisciplinaire, qui se substitue à l'organisation en pôles, conformément aux statuts de l'INSPE. Membres du bureau : Jean-François CAMPS ; Véronique LARRIVE ; Floriane WOZNIAK MATHIEU ; Dominique ALVAREZ ; Jean DEILHES ; Nicolas ROS.

#### **• Installation du Comité Formation Commune, Certifiante, Continue et Continuée (F4C)**

E. GOBBE-MEVELLEC ajoute qu'en parallèle s'est mis en place le Comité F4C, constitué de collègues désignés représentants les mentions ; des délégués de direction ; des représentants des concours internes, des certifications, des formations adaptées, de la formation continue ... Il s'est réuni une première fois le 16 mars.

#### **• Plan de développement des sciences et technologies à l'école**

B. SAINT-GIRONS aborde le plan de développement des sciences et technologies à l'école, qui prolonge un rapport sur ce domaine. Le comité de suivi de ce plan fait apparaître la nécessité de développer une action de formation continue pour les PE, dès la rentrée 2022. Elle sera menée par les académies, avec le concours des INSPE. Il sera également mis l'accent sur l'égalité garçons/filles et sur l'orientation des filles vers les sciences.

#### **• La formation des lauréats concours et plus particulièrement de ceux non-issus d'un master MEEF**

La nécessité sera de leur apporter une formation complémentaire, tournée vers la professionnalisation. Le réseau des INSPE, ainsi que « France Universités », en lien avec les directions générales des deux ministères, travaillent sur différentes pistes, notamment la mise en place d'un diplôme inter-universitaire, bâti autour d'un socle commun et complété de spécificités propres aux contextes d'exercice. Le volume horaire devrait être de l'ordre de 200 heures.

La loi de finances initiale 2023 devrait prévoir un financement de 25 millions d'euros. Des crédits de fin de gestion vont également être mobilisés pour le dernier quadrimestre 2022. Les académies pourront si besoin abonder ces crédits Etat.

E. MARTIN demande si le plan sciences et technologies va porter sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Sur le DIU, un volume horaire de 220 à 250 a été évoqué. Qu'en est-il ?

A la 1<sup>ère</sup> question, B. SAINT-GIRONS affirme très clairement que le plan ne portera que sur le 1<sup>er</sup> degré. A la 2<sup>nde</sup> question, il se veut assez prudent, tant que les votes au parlement n'ont pas eu lieu. 200 heures constituent le plancher. En l'état actuel, l'offre de formation se fera en fonction des financements dégagés. Dans certaines académies, des mutualisations seront possibles, pas dans d'autres. Il se dit également convaincu qu'enseigner est un métier qui s'apprend, notamment par l'apprentissage des pratiques professionnelles. La professionnalisation ne peut donc pas être vue comme une variable d'ajustement.

N. MAUMON se félicite de la mise en place d'un tel dispositif mais déplore une information délivrée fin mars, pour une mise en œuvre en septembre. Ce travail va encore se faire dans des conditions calendaires délicates. Les inquiétudes portent sur la rationalisation des moyens, la mise en commun inter-académique et la grande hétérogénéité des publics, qui peut aller jusqu'à l'intervention de personnes issues du monde professionnel sans détention d'un master.

B. SAINT-GIRONS se retrouve en partie dans cette intervention, notamment sur les délais de réflexion et de mise en œuvre du dispositif. Ce cas de figure d'un travail « dans l'urgence » remonte même à avant la pandémie. Il ajoute que l'attention s'est focalisée sur les lauréats CAPES. Pour les PLP, il y a des points à examiner de plus près. Les effectifs sont encore plus hétérogènes. Enfin, à ce stade, il n'a jamais été question de déplacer des publics d'une académie à l'autre, même si, sur certaines spécialisations académiques telles que l'hôtellerie-restauration, les académies de Toulouse et Versailles portent le noyau dur de la formation.

N. JESSEL ajoute que le volume de 200 à 250 heures ne constituait qu'une hypothèse de travail d'un parcours particulier.

C. FILLON observe que désormais, la formation est dispensée en amont du concours. La formation des non-MEEF apparaît comme une sorte de rattrapage. Antérieurement, l'obtention du concours marquait le début d'une formation professionnalisante. Elle s'interroge sur la formation des lauréats concours qui n'auraient pas été M2 alternants. Auront-ils 10 à 20 jours de formation, comme les ex-alternants ?

B. SAINT-GIRONS répond que si l'on veut bien considérer que le master MEEF est en quelque sorte la voie normale pour parvenir aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, il ne lui paraît pas anormal que la formation continuée des lauréats n'ait pas le même volume que celui prévu pour les lauréats non-MEEF.

P. PRIOURET revient sur l'organisation de ce que l'on peut plutôt appeler accompagnement que formation. Le rectorat envisage-t-il des décharges de service ? Les vécus antérieurs seront, cela a déjà été dit, très différents. Des inquiétudes s'expriment, dans la mesure où, lors de la précédente réforme, la volonté d'individualisation des parcours de formation n'a jamais réellement trouvé de concrétisation.

B. SAINT-GIRONS avoue être dans l'impossibilité de répondre. La personnalisation de la formation continuée doit être poussée le plus loin possible. Le continuum de formation doit faire l'objet de réflexions complémentaires.

E. GOBBE-MEVELLEC renvoie à l'arrêté. Pour le titulaire d'un master MEEF, à temps plein, le crédit de jours de formation donne lieu à un allègement du service d'enseignement du stagiaire. Les modalités de mise en œuvre ne sont en revanche pas connues à ce jour.

A la question de P. PRIOURET sur l'implication de l'INSPÉ dans le dispositif, B. SAINT-GIRONS affirme que la volonté du rectorat n'a jamais consisté à vouloir isoler l'INSPÉ.

F. MARTIN demande quel lien va être établi entre ce DIU et la titularisation. Seul le M2 est exigé pour être titulaire.

B. SAINT-GIRONS est en phase avec cette intervention. Un cahier des charges doit être établi. Une cohérence d'ensemble, plus de lisibilité, sont nécessaires. Il en va du caractère national des formations. Il ne s'agit pas de construire une maquette. Il ne s'est jamais agi de faire de ce DIU une condition de la titularisation. Il s'agit davantage de rendre un service aux titulaires d'un master non-MEEF.

E. GOBBE-MEVELLEC ajoute que si l'INSPÉ-TOP a des parcours adaptés, d'autres avaient déjà des DU.

- **Cour des comptes, journée du 18 mars.**

N. JESSEL fait un bref compte-rendu. Elle remercie les collègues et étudiants qui ont pu participer à cette journée. Un rapport sur le recrutement et la formation des enseignants doit être rédigé par la Cours de comptes. Le concours a fait l'objet de réflexions, ainsi que la lourdeur de la 2<sup>ème</sup> année de master.

Elle ajoute que la visite d'une mission de l'IGAENR est prévue le 30 mars, sur le recrutement et la formation 1<sup>er</sup> degré.

F. MARTIN confirme tout l'intérêt de cette journée mais a appris d'un magistrat de la Cour des comptes que le principe d'égalité républicaine lié au concours n'était que des mots.

N. JESSEL a plutôt compris de cette remarque que le mot « concours » pouvait être protéiforme.

D. LARROUY s'interroge sur le type de missions assurées par les magistrats de la Cour des comptes.

B. SAINT-GIRONS rappelle les deux missions qui peuvent être menées. Outre celle de juridiction, qui l'amène à juger les comptes des comptables publics, celle de mener des études, de sa propre initiative. C'est bien dans ce second cadre qu'elle s'est déplacée dans les INSPÉ. A ce titre encore, elle mène une autre étude actuellement, qui porte sur la territorialisation de l'enseignement supérieur.

### **3 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE**

- **Point d'informations**

Préparation concours

E. GOBBE-MEVELLEC projette un document relatif aux préparations concours. Les échanges du jour permettront de préparer la séance du Conseil d'INSPÉ extraordinaire du 21 avril, lors duquel sera prévu un vote sur ce sujet.

Ce chantier vient d'ouvrir, car deux besoins ont émergé de la part de certains parcours, celui de pouvoir offrir une deuxième chance de préparer le concours à des étudiants titulaires du master MEFF mais en situation d'échec au concours et celui des parcours technologiques et professionnels.

En effet, la réforme a eu des effets sur leurs publics. Pour des candidats en situation de reconversion professionnelle, le format du master en deux ans ne correspondait plus à leurs possibilités de formation.

La préparation concours prévue en 1 an, n'est pas diplômante et répond à deux principes : celui de ne pas être en concurrence avec les masters MEEF et de fonctionner en autofinancement. Après le vote du 21 avril, les scénarii présentés passeront en CFVU le 12 mai et au CA d'UT2J le 7 juin. L'idée est de pouvoir les mettre en œuvre dès la rentrée 2022. Tous les parcours ne s'y engageront pas immédiatement, mais seuls ceux qui le souhaitent.

Les alternants

Le processus de recrutement est reconduit l'an prochain. Des réunions sont prévues les 20 (1<sup>er</sup> degré), 21 (2<sup>nd</sup> degré) et 22 avril (retardataires) en visio, pour les publics de mention 1, 2 et 3. Les DSDEN pourront localement compléter le temps d'information académique. L'INSPÉ émettra un avis (sans réserve, ou réservé sur les candidats aux postures professionnelles inadaptées ou présentant des lacunes importantes au niveau disciplinaire). 180 supports sont prévus pour le 1<sup>er</sup> degré, 180 pour le 2<sup>nd</sup> degré et 9 pour les CPE.

C. FILLON demande si les supports seront toujours liés aux décharges de direction d'un jour pour le 1<sup>er</sup> degré. M. SAINT-MICHEL indique que le dispositif de l'an dernier est reconduit, en l'état actuel des réflexions. Un travail est en cours sur les supports.

F. GILBERT demande s'il existe un espace virtuel de consultation des décisions prises, des documents présentés ou élaborés.

E. GOBBE-MEVELLEC indique avoir envoyé à l'ensemble des responsables de parcours, suite à la réunion de la Commission des formations de jeudi dernier, le diaporama contenant l'ensemble des éléments d'information. En principe, les souhaits de s'engager ou non dans la formation ont été remontés via les responsables de mentions. Un dialogue par parcours est ensuite prévu.

- **Renouvellement des droits d'inscription 2022/2023 du CAPEFE (vote)**

- **Renouvellement des droits d'inscription 2022/2023 des D.U (vote)**

- *Pédagogie du chant*

- *Se former pour enseigner dans les lycées français à l'étranger*

E. GOBBE-MEVELLEC souligne une petite modification par rapport aux documents précédemment envoyés. La 3<sup>ème</sup> ligne est supprimée (CAPEFE personnels enseignants titulaires en FC de l'académie de Toulouse). Le vote porte sur les deux documents rectifiés (CAPEFE et D.U).

**VOTE des droits d'inscriptions CAPEFE  
et D.U : Unanimité**

### **4 – STATUTS INSPÉ : PROPOSITION DE CREATION DE COMMISSIONS (VOTE)**

La directrice de l'INSPÉ rappelle que suite à la révision des statuts, un groupe de travail sur le règlement intérieur va se mettre en place. La proposition de ce jour porte sur la reconduction de trois commissions qui ne sont pas statutaires. Ces commissions feront l'objet d'une actualisation dans le cadre du règlement intérieur :

- Commission culture et vie étudiante

- Commission numérique

- Comité de la documentation

**VOTE pour la reconduction des 3 commissions : Unanimité**

### **5 – POINT CAMPAGNE D'EMPLOIS 2022 (INFORMATION)**

F. LARRE revient sur le calendrier de travail en plusieurs temps :

- Remontée des besoins pour le 25 mars de la part des mentions et du F4C.

- Etat des besoins sur l'ensemble de l'INSPÉ, par mention, ou inter-mention. Cet état sera travaillé au sein du Conseil inter-disciplinaire afin de traduire ces besoins en demandes de postes.

- Réunion de la commission des personnels, sur la base du travail précédemment fourni, qui fera un classement des différentes demandes.

E. MARTIN souligne le manque de visibilité pour la rentrée prochaine. Selon les précisions règlementaires qui parviendront ultérieurement, des demandes de vacances supplémentaires seront-elles possibles ?

F. LARRE répond par l'affirmative.

B. SAINT-GIRONS invite F. MARTIN à reposer sa question du début de séance, qui portait sur le lien DIU/processus de titularisation, M. SAINT-MICHEL étant désormais présente.

M. SAINT-MICHEL confirme l'absence, à ce jour, d'un texte de référence. Dès que le rectorat aura des éléments, ils seront transmis à l'INSPÉ.

P. PRIOURET repose également la question de l'accompagnement sur 10 à 20 journées pour les lauréats concours. Qui en est l'opérateur ? l'INSPÉ est-il associé ? Des décharges de service sont-elles prévues ?

M. SAINT-MICHEL répond qu'en l'absence d'éléments de cadrage, l'estimation budgétaire a porté essentiellement sur la question des déplacements des stagiaires. Le rectorat compte sur l'INSPÉ pour la mise en œuvre de ces formations. Se posera la question de la disponibilité des formateurs. Le travail de co-construction associant également les corps d'inspection portera sur le part de transversal et de disciplinaire, surtout pour le 2<sup>nd</sup> degré. Sur les décharges, elle n'a pas d'éléments de réponse pour le moment.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

B. SAINT-GIRONS rappelle que pour des raisons de qualité des réponses apportées les questions diverses doivent être transmises au plus tard 72 heures avant la séance.

**1/ C. CHANTALAT fait état de grosses difficultés financières rencontrées par les étudiants alternants, une baisse de leur pouvoir d'achat, due entre autre à la hausse des carburants conjuguée à des affectations éloignées géographiquement.**

Le Président du Conseil trouve le sujet pertinent. Le sujet doit être instruit, mais la réponse ne peut être donnée ce jour.

**2/ C. FILLON s'interroge sur le format en distanciel des séances, du conseil tant pour celle d'aujourd'hui que pour la séance du 21 avril, alors qu'il est possible désormais de tenir nos réunions en présentiel.**

Pour B. SAINT-GIRONS, compte-tenu de l'heure de la séance extra-ordinaire qui est prévue à 17h, le distanciel semble plus pertinent. L'hybridation ne pose en revanche aucun problème. Pour la séance du jour, cela semblait plus conforme aux préconisations d'UT2J.

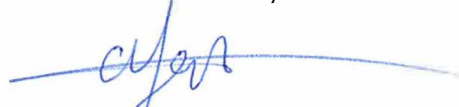
E. MARTIN souligne que la journée banalisée d'hier s'est tenue en présentiel. Elle regrette par ailleurs l'horaire de la séance du 21 avril, qui va nécessairement empiéter sur le temps personnel.

E. GOBBE-MEVELLEC rappelle que cette séance est calée à cette période pour respecter les calendriers des autres instances (INSPÉ et UT2J) devant lesquelles doit être présenté le dossier.

*La prochaine séance est fixée au jeudi 21 avril 2022 à 17h00, pour un Conseil extraordinaire qui se tiendra en configuration hybride. L'ordre du jour portera sur les préparations concours.*

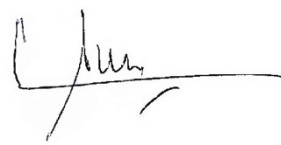
*Une séance est également fixée au vendredi 25 mai, à 14h.*

La directrice de l'INSPE  
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT-GIRONS